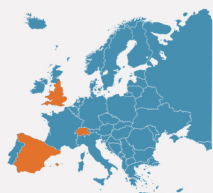


VIOL SUR MINEUR·E

LE SEUIL D'ÂGE DU CONSENTEMENT EN EUROPE

16 ANS
EN ANGLETERRE, EN ESPAGNE ET EN SUISSE



15 ANS
AU DANEMARK



SEUIL EN DESSOUS DUQUEL
L'ÂGE DE LA VICTIME EST CONSIDÉRÉ
COMME UN ÉLÉMENT CONSTITUTIF DE VIOL
EN CAS DE PÉNÉTRATION SEXUELLE

14 ANS
EN ALLEMAGNE, EN AUTRICHE ET EN BELGIQUE



PAS DE SEUIL D'ÂGE
EN FRANCE



SEULS LES ENFANTS
ÂGÉS DE 0 À 5 ANS
SONT PROTÉGÉS PAR UNE
JURISPRUDENCE DEPUIS 2005.

Visuels créés par Lolita Serra de Noua Project